

Date de la convocation	11 mars 2024
Membres en exercice	172
Présents	76
Représentés	37

CONSEIL SYNDICAL – Extrait du procès-verbal de la séance du 18 mars 2024

n°D20240318 – 03a

Objet : Transfert complémentaire de compétences de la commune de Carbonne au Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne Réseau31

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Considérant que la commune de Carbonne est membre de Réseau31 pour les compétences suivantes :

- | | |
|-------------------------------|---|
| A. Eau potable : | A.2 Transport et stockage d'eau potable |
| B. Assainissement Collectif : | B1 : Collecte des Eaux Usées |
| | B2 : Transport des Eaux Usées |
| | B3 : Traitement des eaux usées |

C. Assainissement Non Collectif

Considérant que le Conseil Municipal a, par délibération du 5 mars 2024, décidé de transférer en complément à Réseau31 la compétence :

- | | |
|------------------|--------------------------------|
| A. Eau potable : | A.3 Distribution d'eau potable |
|------------------|--------------------------------|

Considérant qu'une partie de la distribution d'eau potable est assurée par le SMDEA09, selon le schéma joint, et que le transfert de la compétence « distribution d'eau potable » à Réseau31 ne concerne pas ce secteur ;

Considérant que dans ce contexte, des échanges ont eu lieu pour examiner le transfert de cette compétence, au cours desquels plusieurs principes ont été établis et sont présentés dans le protocole joint ;

Considérant que selon les dispositions de l'article 22 de nos statuts, le transfert complémentaire de compétences ne fait pas l'objet d'un arrêté préfectoral et prend effet, conformément à l'article 7.3 de ces mêmes statuts, à la date fixée par l'organe délibérant de Réseau31 ;

Vu le rapport et sur la proposition du Rapporteur,

Décide

Article 1 : d'approuver, pour la commune de Carbonne, le transfert complémentaire de la compétence ci-dessous, sur la partie du territoire non transférée au SMDEA09 :

- | | |
|------------------|--------------------------------|
| A. Eau potable : | A.3 Distribution d'eau potable |
|------------------|--------------------------------|

Article 2 : de fixer la date de ce transfert au 1^{er} avril 2024 ;

Article 3 : d'approuver le protocole annexé, concernant le transfert de la compétence mentionnée ci-dessus, et d'autoriser le Président à le signer ;

Article 4 : d'approuver la modification statutaire induite par ce transfert.

Résultat du vote	Pour	113	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

Sébastien VINCINI
Président

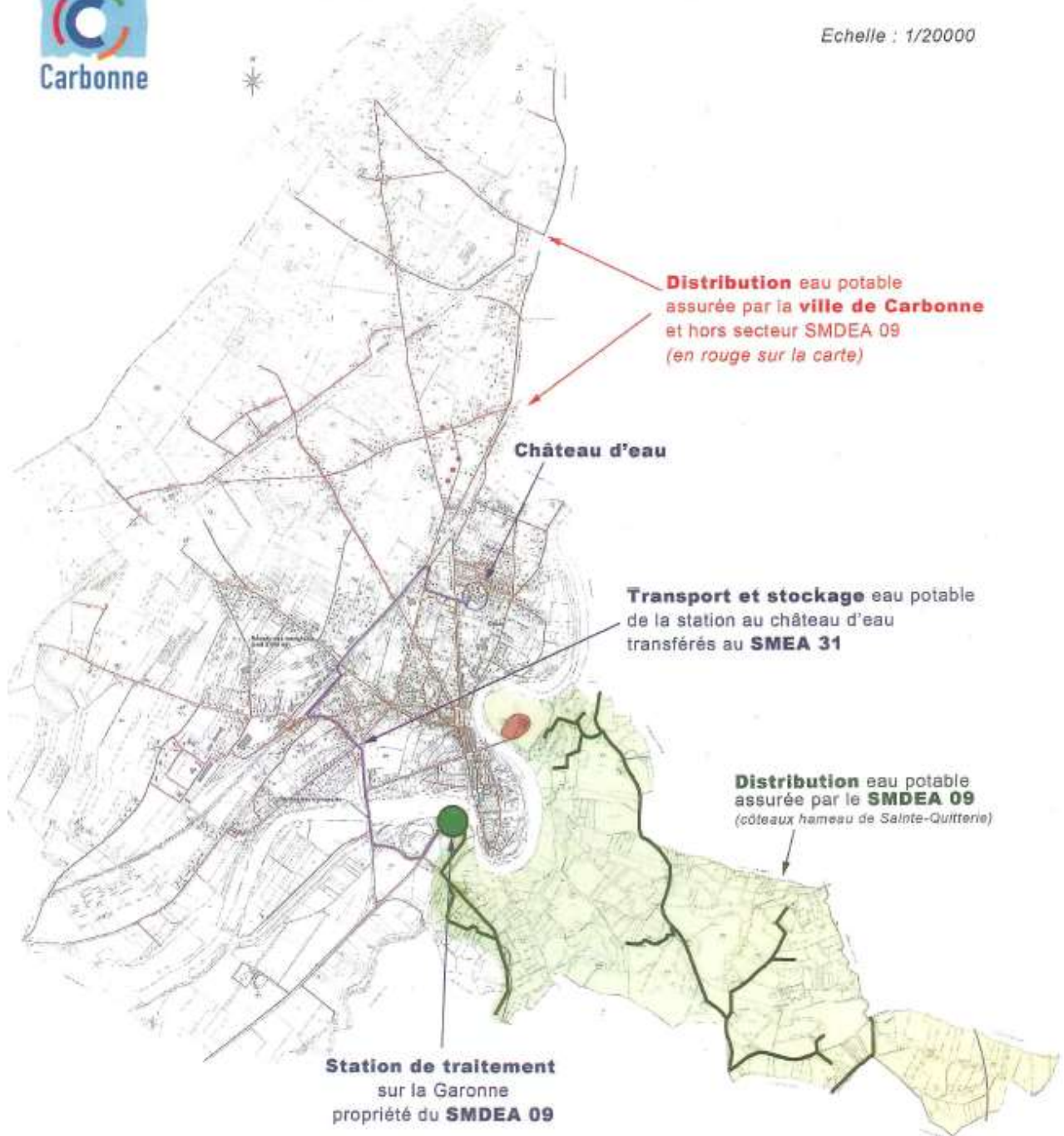


Annexes : Schéma de répartition des compétences et protocole



RÉPARTITION DES COMPÉTENCES EN EAU POTABLE DE CARBONNE

Echelle : 1/20000





**PROTOCOLE DE TRANSFERT COMPLEMENTAIRE DES COMPETENCES EAU POTABLE
DE LA COMMUNE DE CARBONNE
AU SYNDICAT MIXTE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT DE HAUTE-GARONNE
« RESEAU31 »**

La commune de Carbonne est adhérente à Réseau31 et lui a transféré :

- le 2 février 2010 toutes les compétences de l'assainissement collectif et la compétence assainissement non collectif,
- le 13 mars 2012 la compétence A2 « Transport et stockage de l'eau potable »

Conformément aux dispositions de l'article 7.3 des statuts du syndicat mixte, un transfert de compétences complémentaires peut être opéré à tout moment par un membre du syndicat mixte par délibérations concordantes de l'organe délibérant de ce membre et du Conseil syndical du syndicat mixte.

A la recherche de plus d'efficacité entre les différents services du cycle de l'eau, vu la complexité de plus en plus grande du domaine de l'eau potable, et compte tenu de l'intérêt que représente une telle structure de coopération et de solidarité territoriale pour la commune, des discussions ont eu lieu dans le cadre du transfert complémentaire à Réseau31 de l'ensemble des compétences suivantes :

A. Eau potable :

A.3 : Distribution d'eau potable

Dans le cadre de ces échanges, plusieurs principes ont été arrêtés et font l'objet du présent protocole.

Le transfert complémentaire des compétences prend effet au **01/04/2024**.

1- Reprise des contrats et des conventions existantes

Réseau31 s'engage à reprendre et à maintenir jusqu'à leur terme l'ensemble des contrats et conventions existantes :

- La convention d'achat d'eau avec le SMDEA09
- les marchés en cours

Un procès-verbal sera établi contradictoirement pour fixer la liste des marchés publics et autres contrats à transférer, le ou les marchés de maîtrise d'œuvre, autres marchés de travaux, et autres contrats de prestations.

2- Excédent

La commune de CARBONNE s'engage à transférer la totalité des excédents de fonctionnement et d'investissement des services d'eau potable à Réseau31.

3- Organisation

Réseau31 s'engage à reprendre l'ensemble des missions et obligations du service d'eau potable afin d'assurer une continuité de service et **de mettre en place une organisation de proximité** permettant d'améliorer la qualité des services rendus aux usagers.

Pour cela Réseau31 installera une antenne (dont le lieu est encore à définir en fonction des obligations d'accueil du public) sur le territoire de la commune de CARBONNE afin d'assurer l'accueil des usagers et les interventions d'urgence et d'entretien des infrastructures d'eau potable et d'assainissement.

Pendant la période transitoire allant du 1^{er} janvier 2024 au 1^{er} avril 2024, Réseau 31 et la commune se sont entendu sur la mise en place d'une organisation provisoire permettant d'assurer la continuité de service, et la transition entre les deux services des eaux (voir tableau Annexe 1).

A la date du transfert effectif Réseau31 réalise la totalité des missions inhérentes à la compétence transférée.

4- Tarification

Redevance :

La tarification (prime fixe et redevance) facturée aux usagers n'évoluera pas jusqu'au 1^{er} janvier 2026, hormis l'évolution annuelle votée par le Conseil Syndical de Réseau31. En effet la part fixe appliquée aux usagers de Carbone, augmentera proportionnellement aux tarifs de Réseau31. Ensuite la tarification appliquée aux usagers évoluera pour tendre vers la tarification unique et solidaire de Réseau31 au 1^{er} janvier 2030.

Bordereau des prix usagers :

Il est convenu que les prestations spécifiques du service facturées aux usagers soient celles des du bordereau des prix de Réseau31 (annexe 2 du protocole – BPU 2024) à compter du transfert effectif de compétence.

5- Investissements et qualité de service

Réseau31 s'engage à réaliser le renouvellement de la canalisation de transport d'eau potable sur le pont de Pierre.

En effet les travaux seront financés et réalisés par Réseau31 en concomitance avec les travaux du pont et la création de la passerelle sur la Garonne.

Réseau31 s'engage à réaliser les études en 2024 et les travaux en 2025, dans le cadre d'un conventionnement à finaliser avec le CD31.

La redevance et l'abonnement sont les deux composantes essentielles des recettes du service de l'eau potable.

Elles conditionneront, déduction faite des coûts de fonctionnement direct associés au service sur les ouvrages de la commune et des remboursements des annuités des emprunts, les futurs investissements qui seront réalisés par Réseau31 sur le périmètre communal.

La commune s'engage à transférer à Réseau31 les résultats positifs de clôture de son compte de gestion en fonctionnement et en investissement, afin qu'ils soient mobilisés pour le financement des futurs investissements des ouvrages d'eau potable sur la commune. Le susdit résultat sera établi et transféré par délibération concordante des 2 collectivités.

6- Facturation

Réseau31 réalisera à partir de 2024 la facturation de l'eau potable avec la mise en œuvre d'une communication spécifique sur le transfert de compétence par bulletin d'information.

Réseau31 s'engage à proposer aux usagers, dès la première facturation :

- ◆ un dispositif de mensualisation
- ◆ Une agence en ligne pour l'information, le traitement des demandes et le règlement des factures usagers, à compter de 2025.

7- Inventaire

Les matériels et matériaux affectés au service d'eau potable doit faire l'objet d'un transfert de charge au profit de Réseau31.

8- Pilotage

En complément des réunions de commission territoriale, une réunion de pilotage du service et des investissements aura lieu chaque année entre les services de Réseau31, les élus et les services de la commune de Carbone afin de valider les investissements ainsi que le programme annuel des travaux associé et mettre en place une bonne coordination entre services.

D'une manière générale, le pilotage du service d'eau potable est assuré par Réseau31 en collaboration avec les élus et les services de la commune.

Fait à , le

Pour RESEAU31

Pour la Commune de CARBONNE

Sébastien VINCINI

Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de la Haute-Garonne

Denis TURREL

Maire de CARBONNE

Pièces annexes au présent protocole :

- 1-Tableau de répartition des taches pendant la période provisoire
- 2-Bordereau des prix 2024 de Réseau31
- 3-Délibération tarifs 2024 de la commune

Code	QUOI	QUI	QUAND	COMMENT(aire)	FIN
RES	Gestion appels astreinte	Mairie	déc-23	Astreinte Mairie secours vers astreinte VDG 05.61.17.46.00	01/04/2024
Usagers	Relation abonnés (facturation, changements et création de contrats, mise à jour données,...)	Mairie	janv-24	Mairie (Segolène)	01/04/2024
Usagers	Relation abonnés (facturation, changements et création de contrats, mise à jour données,...)	Mairie	avr-24	MAD administratif mairie (Segolène)	Jusqu'à fin 2024 et agence
BR	Réalisation de branchements particuliers	Réseau31	janv-24	Renvoi direct usagers vers VDG	01/04/2024
BR	Réparation de fuites sur branchement	Réseau31	janv-24	Renvoi direct usagers vers VDG	01/04/2024
BR	Réparation de fuites au compteur	Réseau31	janv-24	Renvoi direct usagers vers VDG	01/04/2024
BR	Mise à niveau des bouches à clés, lorsque cette opération ne résulte pas de travaux d'amélioration ou de réfection de la voirie.	Réseau31	janv-24	Mairie/Réseau31	01/04/2024
CPT	Remplacement des compteurs défectueux	Réseau31	janv-24	Renvoi direct vers VDG- Compteur R31	01/04/2024
CPT	Pose de compteur branchement neuf	Réseau31	janv-24	Renvoi direct vers VDG- Compteur R31	01/04/2024
CPT	Déplacement de compteur	Réseau31	janv-24	Renvoi direct vers VDG- Compteur R31	01/04/2024
CPT	Remplacement et remise en état regard de comptage	Réseau31	janv-24	Mairie/Réseau31	01/04/2024
CPT	Réparation et remplacement des appareils de robinetterie défectueux, sauf lorsque la totalité du branchement est remplacée.	Réseau31	janv-24	Mairie/Réseau31	01/04/2024
RES	Interventions en astreinte nuits, week-end et jours fériés	Réseau31	janv-24	Renvoi vers astreinte VDG 05.61.17.46.00	01/04/2024
RES	Réparation de fuites sur réseau	Réseau31	janv-24	Renvoi vers astreinte VDG 05.61.17.46.00	01/04/2024
RES	Surveillance générale du réseau quantités	Réseau31	janv-24	Accès données SMDEA09	01/04/2024
RES	Surveillance générale du réseau qualité (autosurveillance)	Réseau31	janv-24	Service support R31 dès Janvier 2024	01/04/2024
RES	Recherche de fuites	Réseau31	janv-24	Service support sous commande interne R31	01/04/2024
RES	Réparations sur l'ensemble du réseau et ses accessoires, y compris la fourniture des pièces	Réseau31	janv-24	Prise en charge R31	01/04/2024
RES	Manœuvre régulière et si besoin réparation des appareils de robinetterie et de fontainerie et des autres accessoires hydrauliques	Réseau31	janv-24	Prise en charge R31	01/04/2024
URB	Instruction des D.I.C.T.	Réseau31	févr-24	Dés validation plan (février 2024)	01/04/2024
URB	Localisation des réseaux lors des interventions des tiers	Réseau31	févr-24	Dés validation plan (février 2024)	01/04/2024
URB	Suivi de chantier, interventions sur réunions de chantier	Réseau31	janv-24	Dés janvier 2024	01/04/2024
URB	Instruction technique des demandes d'urbanisme et établissement d'un avis technique sur la desserte en eau potable	Réseau31	janv-24	Echange mairie-R31 -> PETR 1/04/2024	01/04/2024
Usagers	Relève compteur suite à changement propriétaire	Réseau31	janv-24	Voir Ségolène - sollicitation R31 si besoin	Jusqu'à fin 2024 et agence
Usagers	Vérification de compteur suite à facturation	Réseau31	janv-24	Voir Ségolène - sollicitation R31 si besoin	Jusqu'à fin 2024 et agence
Usagers	Contrôle de la pression et du débit de l'eau distribuée aux abonnés	Réseau31	janv-24	Renvoi direct usagers vers VDG	01/04/2024
CPT	Remplacement des compteurs de plus de 15 ans avec ou sans fourniture	Réseau31	avr-24	OK transfert	01/04/2024
URB	Assistance à l'intégration des réseaux privés au domaine public	Réseau31	avr-24	OK transfert	01/04/2024
Usagers	Facturation aux abonnés	Réseau31	juin-24	OK Transfert	01/04/2024
CPT	Relève des compteurs	Réseau31	sept-24	OK Transfert	01/04/2024

Date de la convocation	30 novembre 2023
Membres en exercice	172
Présents	75
Représentés	34

Envoyé en préfecture le 12/12/2023
 Reçu en préfecture le 12/12/2023
 Publié le 12/12/2023
 ID : 031-200023596-20231211-D20231211_11A-DE

CONSEIL SYNDICAL – Extrait du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2023

n°D20231211 – 11a

Objet : Bordereau des prix unitaires 2024

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les statuts du Syndicat mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;
- Considérant que le bordereau des prix de Réseau31 relatif aux prestations intégrées et aux services aux usagers est approuvé par délibération du Conseil Syndical chaque année ;
- Considérant qu'il y a lieu d'ajuster certains tarifs et d'en créer afin de tenir compte de l'évolution constatée des charges constituant ces tarifs et de se mettre en conformité avec le règlement de l'eau ;
- Considérant que ce bordereau des prix sera appliqué à l'ensemble des interventions et prestations de Réseau31 à partir du 1^{er} janvier 2024 et qu'il remplace l'ensemble des bordereaux des prix en vigueur au sein de Réseau31 ;
- Vu le rapport et sur la proposition du Rapporteur,

Décide

- Article 1 : d'approuver le bordereau des prix joint en annexe ;
- Article 2 : que ce bordereau prend effet au 1^{er} janvier 2024 et remplace l'ensemble des bordereaux des prix en vigueur au sein de Réseau31 ;
- Article 3 : d'autoriser le Président de Réseau31 à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Résultat du vote	Pour	109	Abstention	0
	Contre	0	Né prend pas part au vote	0

Gilbert HEBRARD
 Premier Vice-Président



Annexe(s) : BPU 2024

N° de prix		réseau31 BORDEREAU DES PRIX RESEAU31 - Applicable à partir du 1 ^{er} janvier 2024		Envoyé en préfecture le 18/03/2024 Reçu en préfecture le 18/03/2024 Publié le 18/03/2024	
A - MAIN D'ŒUVRE		ID : 031-200023596-20240318-CS_20240318_03A-DE			
A010	Ouvrier qualifié				
A010.1		jours ouvrés	heure	45.20 €	46.10 €
A010.2		samedi, dimanche et jours fériés	heure	73.50 €	74.90 €
A010.3		Nuit semaine (de 22 h à 6 h)	heure	88.60 €	90.30 €
A020	Technicien				
A020.1		jours ouvrés	heure	52.50 €	53.50 €
A020.2		samedi, dimanche et jours fériés	heure	84.80 €	86.50 €
A020.3		Nuit semaine	heure	102.10 €	104.10 €
A030	Ingénieur				
A040	Agent administratif				
A041	Cadre administratif				
B - ENGINES, MATÉRIELS ET FOURNITURES					
B001	Fournitures et prestations externes	Marge sur achats	12%		12%
B010	Véhicule léger	Heure	10.60 €		10.80 €
B020	Camion > 3,5 t	Heure	29.40 €		30.00 €
B030	Fourgon équipé - Investigations réseaux EU	Heure	31.80 €		32.40 €
B034	Fourgon équipé - Investigations réseaux AEP	Heure	26.00 €		26.00 €
B040	Hydrocureur	Heure	75.90 €		77.40 €
B060	Mini-pelle et remorque	Heure	15.40 €		15.70 €
B070	Pelle mécanique	Heure	75.10 €		76.60 €
B080	Tracto pelle	Heure	46.80 €		47.70 €
B090	Girobroyeur	Heure	46.80 €		47.70 €
B100	Compresseur	Heure	22.10 €		22.60 €
B110	Nettoyeur haute pression	Journée	79.90 €		81.50 €
B120	Détecteur de conduite portable	Heure	11.30 €		11.60 €
B130	Fusée de terrassement	ml	90.60 €		92.50 €
B140	Débroussailluse motorisée	Heure	21.50 €		21.90 €
B141	Débroussailluse portée	Heure	7.50 €		7.60 €
B150	Coupe racine	Forfait 1/2 j	32.70 €		33.30 €
B160	Poste à soudure électrique	Heure	18.60 €		19.00 €
B033	Caméra portable pour inspection	Heure	18.80 €		19.20 €
B034	Prélocalisateurs (immobilisés par secteurs)	Forfait nuit	29.50 €		30.10 €
B190	Groupe électrogène	Forfait	70.50 €		71.90 €
B200	Carotteuse	Forfait	67.10 €		68.40 €
B210	Utilisation de matériel et d'outillage de chantier : marteau piqueur portable, groupe motopompe, détecteur portable de bouche à clé, pilonneuse autonome, découpeuse thermique, scie à sol	Forfait	66.60 €		67.90 €
B220	Mise en oeuvre de feux tricolores	Journée	53.70 €		54.80 €
B221	Mise en oeuvre de blindage de tranchée	Journée	93.90 €		95.80 €
C - ASSISTANCE ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE					
C010	Instruction d'une DICT	U	8.10 €		8.30 €
C020	Etablissement de la facturation	par facture	1.90 €		1.90 €
C030	Instruction d'un dossier de PC ou CU ou DP	par dossier	20.50 €		20.90 €
C031	Instruction d'un PC valant division	par dossier	45.20 €		46.10 €
C040	Instruction d'un dossier de permis d'aménager	par dossier	102.20 €		104.20 €
C050	Assistance à l'intégration de réseaux dans le domaine public	par dossier	300.00 €		300.00 €
Forfait correspondant à l'instruction techn. et administrative du dossier (recherche et analyse documents remis par l'aménageur, rédaction des avis, ...) Les visites de contrôle sur site (visite de surface) seront facturées en sus au tarif horaire ci-dessus.					
C060	Astreinte (hors interventions) quelle que soit le nombre d'ouvrages	semaine	99.20 €		101.20 €
C070	Mise à jour du SIG (système d'information géographique) sur ouvrages neufs	par dossier	357.20 €		364.30 €
Comprenant : Vérification du plan et validation des données, Intégration des plans sur le SIG, Structuration des données au format SIG, Vérification terrain éventuelles incompatibilités avec réalité cadastrale, complément d'information.					
C080	Mise à jour ponctuelle en cas de constat terrain de positionnement erroné de conduite sur SIG	par modification	47.60 €		48.60 €
D - CONTRÔLE DES POTEAUX INCENDIE					
D010	Contrôle réalisé dans le cadre d'une campagne comprenant déplacement, main d'œuvre, essai, mise à jour SIG et rédaction du rapport	U	51.30 €		52.30 €
D020	Contrôle ponctuel comprenant déplacement, main d'œuvre, essai, mise à jour SIG et rédaction du rapport	U	85.00 €		86.70 €
D030	Réparation, peinture, marquage ou remplacement de poteaux d'incendie	Frais réels	-		-
D040	Contrôle sans mesure du fait d'impossibilité d'accès comprenant déplacement, main d'œuvre et rédaction du rapport	U	25.60 €		26.10 €

N° de prix		réseau31 BORDEREAU DES PRIX RESEAU31 - Applicable à partir du 1er janvier 2024		Envoyé en préfecture le 12/12/2023 Reçu en préfecture le 12/12/2023 Publié le 12/12/2023		Berser Levrault ID : 031-200023596-20231211-D20231211-11A-DE	
€ - TARIFS SERVICE DE L'EAU POTABLE							
U010	Frais d'accès au réseau (article 9 du règlement de service eau)	U	36.10 €				36.80 €
U020	Frais de contrôle des installations intérieures (article 32 du règlement de service eau)	U	110.30 €				112.50 €
U030	Prises d'eau autres que des branchements d'immeubles (article 14 du règlement de service eau)	U	180.30 €				183.90 €
U040	Demande de relevé intermédiaire (article 27 du règlement de service eau)	U	83.70 €				85.40 €
U050	Mise en place d'un dispositif de relevé spécifique (article 28.5 du règlement de service eau)	U	87.20 €				89.00 €
E301	Frais d'ouverture d'un branchement	U	88.00 €				89.80 €
E302	Frais de résiliation d'un abonnement	U	99.00 €				101.00 €
<i>Frais de résiliation simple - article 10 - comprenant la relève du compteur, la fermeture du branchement et l'établissement d'une facture d'arrêt de compte</i>							
E303	Frais de fermeture d'un branchement	U	88.00 €				89.80 €
Réalisation (article 16 du règlement de service eau) ou modification (article 19 du règlement de service eau) des branchements							
<i>Tarif forfaitaire pour branchement de longueur de 4 mètres en fonction du diamètre et de la nature de la chaussée d'implantation de la canalisation principale (hors fourniture du compteur)</i>							
E010	Chaussée en terre						
E010.1	Diamètre du branchement : Ø 25 mm	Forfait	1 218.50 €				1 242.80 €
E010.2	Diamètre du branchement : Ø 32 mm	Forfait	1 232.80 €				1 257.40 €
E010.3	Diamètre du branchement : Ø 40 mm	Forfait	1 612.60 €				1 644.90 €
E010.4	Pour les Diamètres de branchement supérieur à 40 mm	Frais réels					
E020	Chaussée lourde						
E020.1	Diamètre du branchement : Ø 25 mm	Forfait	2 666.30 €				2 719.60 €
E020.2	Diamètre du branchement : Ø 32 mm	Forfait	2 680.60 €				2 734.20 €
E020.3	Diamètre du branchement : Ø 40 mm	Forfait	3 067.60 €				3 128.90 €
E020.4	Pour les Diamètres de branchement supérieur à 40 mm	Frais réels					
E030	Autre chaussée						
E030.1	Diamètre du branchement : Ø 25 mm	Forfait	1 598.20 €				1 630.20 €
E030.2	Diamètre du branchement : Ø 32 mm	Forfait	1 612.50 €				1 644.70 €
E030.3	Diamètre du branchement : Ø 40 mm	Forfait	1 992.40 €				2 032.30 €
E030.4	Pour les Diamètres de branchement supérieur à 40 mm et pour les travaux en tranchée commune	Frais réels					
Réalisation des branchements - Plus values							
<i>Prix unitaire applicable par mètre au-delà de 4 mètres, en fonction du Diamètre et de la nature de la chaussée d'implantation de la canalisation principale</i>							
E040	Chaussée en terre						
E040.1	Diamètres du branchement : de Ø 25 à Ø 40 inclus	ml	47.30 €				48.20 €
E040.2	Pour les diamètres de branchement supérieurs à 40 mm	Frais réels					
E050	Chaussée lourde						
E050.1	Diamètres du branchement : de Ø 25 à Ø 40 inclus	ml	388.50 €				396.30 €
E050.2	Pour les diamètres de branchement supérieurs à 40 mm	Frais réels					
E060	Autre chaussée						
E060.1	Diamètres du branchement : de Ø 25 à Ø 40 inclus	ml	151.90 €				154.90 €
E060.2	Pour les diamètres de branchement supérieurs à 40 mm	Frais réels					
E070	Réalisation de branchements - Moins value pour mise en œuvre du dispositif de comptage dans abri construit par le demandeur						
E070.1	Diamètre du compteur : Ø 15	U	83.70 €				85.40 €
E070.2	Diamètre du compteur : Ø 20	U	83.70 €				85.40 €
E070.3	Diamètre du compteur : Ø 30	U	207.10 €				211.30 €
E070.4	Pour les diamètres supérieurs à 30 mm	Frais réels					
E080	Pose de compteurs - Tarifs pour les collectivités en Prestations Intégrées						
<i>Forfait frais de pose ou de changement de compteur sans aucune fourniture</i>							
E080.1	Diamètre du compteur : Ø 15	U	77.60 €				79.10 €
E080.2	Diamètre du compteur : Ø 20	U	77.60 €				79.10 €
E080.3	Diamètre du compteur : Ø 30	U	91.90 €				93.70 €
E080.4	Pour les diamètres supérieurs à 30 mm	Frais réels					
E090	Pose de compteurs - Tarifs pour les collectivités en Prestations Intégrées						
<i>Frais de pose ou de changement de compteur avec fourniture du compteur</i>							
E090.1	Diamètre du compteur : Ø 15	U	109.50 €				111.60 €
E090.2	Diamètre du compteur : Ø 20	U	125.70 €				128.20 €
E090.3	Diamètre du compteur : Ø 30	U	237.70 €				242.50 €
E090.4	Pour les diamètres supérieurs à 30 mm	Frais réels					
E100	Pose de compteurs - Tarifs pour les collectivités en Prestations Intégrées						
<i>Frais de pose ou de changement de compteur avec fourniture du compteur et robinetterie</i>							
E100.1	Diamètre du compteur : Ø 15	U	141.00 €				143.80 €
E100.2	Diamètre du compteur : Ø 20	U	176.90 €				180.40 €
E100.3	Diamètre du compteur : Ø 30	U	318.10 €				324.50 €
E100.4	Pour les diamètres supérieurs à 30 mm	Frais réels					

N° de prix		réseau31 BORDEREAU DES PRIX RESEAU31 - Applicable à partir du 1er janvier 2024		Envoyé en préfecture le 18/03/2024 Reçu en préfecture le 18/03/2024 Publié le 18/03/2024		Berser Levrault ID : 031-200023596-20240318-CS_20240318_03A-DE	
E110	Pose de compteurs - Tarifs pour les collectivités en Prestations Intégrées						
<i>Frais de pose ou de changement de compteur avec fourniture du compteur et module radio</i>							
E110.1	Diamètre du compteur : Ø 15	U	148.00 €				150.90 €
E110.2	Diamètre du compteur : Ø 20	U	164.10 €				167.40 €
E110.3	Diamètre du compteur : Ø 30	U	276.20 €				281.70 €
E110.4	Pour les diamètres supérieurs à 30 mm	Frais réels					
E111	Pose de compteurs - Tarifs pour les collectivités en Prestations Intégrées						
<i>Frais de pose ou de changement de compteur avec fourniture du compteur et module Radio & Télérelève</i>							
E111.1	Diamètre du compteur : Ø 15	U					167.00 €
E111.2	Diamètre du compteur : Ø 20	U					183.00 €
E111.3	Diamètre du compteur : Ø 30	U					298.00 €
E111.4	Pour les diamètres supérieurs à 30 mm	Frais réels					
E120	Pose de compteurs - Tarifs pour les collectivités en Prestations Intégrées						
<i>Frais de pose ou de changement de compteur avec fourniture du compteur, du module radio et de la robinetterie</i>							
E120.1	Diamètre du compteur : Ø 15	U	184.00 €				187.70 €
E120.2	Diamètre du compteur : Ø 20	U	223.00 €				227.40 €
E120.3	Diamètre du compteur : Ø 30	U	361.10 €				368.40 €
E120.4	Pour les diamètres supérieurs à 30 mm	Frais réels					
E121	Pose de compteurs - Tarifs pour les collectivités en Prestations Intégrées						
<i>Frais de pose ou de changement de compteur avec fourniture du compteur, d'un module Radio & Télérelève et de la robinetterie</i>							
E121.1	Diamètre du compteur : Ø 15	U					204.00 €
E121.2	Diamètre du compteur : Ø 20	U					243.00 €
E121.3	Diamètre du compteur : Ø 30	U					384.00 €
E121.4	Pour les diamètres supérieurs à 30 mm	Frais réels					
E125	Gestion relation usager d'une campagne de remplacement de compteurs - Tarifs pour les collectivités en Prestations Intégrées						
<i>Frais de gestion administrative de l'usager (envoi courriers, proposition et suivi rendez-vous, 1 relance, gestion et retour collectivité,...)</i>							
E125.1	Frais par compteur avec un accès direct via logiciel à la base abonnés de la collectivité	U					4.00 €
E125.2	Frais par compteur sans accès direct base abonnés	U					6.00 €
E130	Pose de compteurs - Tarifs pour les usagers RESEAU31						
<i>Frais comprenant la fourniture et la pose d'un dispositif de comptage complet avec dispositif de radiorelevé et la mise en service du branchement</i>							
E130.1	Diamètre du compteur : Ø 15	U	184.00 €				187.70 €
E130.2	Diamètre du compteur : Ø 20	U	223.00 €				227.40 €
E130.3	Diamètre du compteur : Ø 30	U	361.10 €				368.40 €
E130.4	Pour les diamètres supérieurs à 30 mm	Frais réels					
E140	Frais de changement de compteur pour choc ou gel						
E140.1	Diamètre du compteur : Ø 15	U	148.00 €				150.90 €
E140.2	Diamètre du compteur : Ø 20	U	164.10 €				167.40 €
E140.3	Diamètre du compteur : Ø 30	U	276.20 €				281.70 €
E140.4	Pour les diamètres supérieurs à 30 mm	Frais réels					
E180	Analyses d'autocontrôle						
<i>Frais d'analyses d'autocontrôle de la qualité d'eau potable réalisées en régie comprenant la mise en œuvre du matériel et les consommables. Les frais de prélèvement sont en sus par application au temps passé des tarifs ci-dessus du présent bordereau (main d'œuvre + véhicule)</i>							
E181	Analyses physicochimiques type 1 : pH, Température, Conductivité, Oxygène dissous	par point de prélèvement et par mesure	10.50 €				10.70 €
E182	Analyses physicochimiques type 2 : Chlore libre + chlore total ou dioxyde de chlore	par point de prélèvement et par mesure	4.50 €				4.60 €
E183	Analyses physicochimiques type 3 : turbidité	par point de prélèvement et par mesure	5.80 €				5.90 €
E184	Analyses bactériologiques - Méthode IDEXX	par point de prélèvement et par mesure	29.90 €				30.50 €
E185	Analyses métaux : aluminium	par point de prélèvement et par mesure	5.90 €				6.10 €
E186	Analyses physicochimiques type 4 : ammonium	par point de prélèvement et par mesure	5.60 €				5.70 €
E187	Analyses physicochimiques type 5 : absorbance UV à 254 nm	par point de prélèvement et par mesure	3.30 €				3.40 €
E190	Pénalité pour prise illégale sur les poteaux d'incendie						
<i>Application d'une pénalité de 500 m3 : 500 x 1,68 € HT (prix moyen de l'eau sur tout le territoire Réseau31). A ce forfait se rajoutent les frais supplémentaires engendrés par les actions de purges ou de réparations rendues nécessaires par la prise d'eau illégale</i>							
		Forfait	840.00 €				840.00 €

N° de prix	réseau31	BORDEREAU DES PRIX RESEAU31 - Applicable à partir du 1er janvier 2024	Envoyé en préfecture le 12/12/2023	Reçu en préfecture le 12/12/2023	Berger Levrault
P - TARIFS SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF			Publié le 12/12/2023	Tarifs (1...)	Berger Levrault
ID : 031-200023596-20231211-D20231211_11A-DE					
F010	Contre-visite de conformité du raccordement		cf BPU Contrôle Assainissement		
F011	Contrôles de conformité du raccordement à la demande du propriétaire ou de son mandataire (1 logement raccordé sur la boîte de raccordement)				
F012	Contrôles de conformité du raccordement à la demande du propriétaire ou de son mandataire (plusieurs logements raccordés sur la boîte de raccordement)				
F020	Réception et traitement des sous-produits de l'assainissement dans une station d'épuration de RESEAU31				
F020.2	Matières de vidanges	Tonne	9,20 €	9,40 €	
F020.3	Matières minérales	Tonne	78,30 €	79,90 €	
F020.4	Matières grassieuses	Tonne	107,90 €	110,10 €	
F040	Facturation d'un dispositif de contrôle d'accès aux installations de dépotage des sous-produits de l'assainissement en station d'épuration en cas de perte		U	72,50 €	73,90 €



Envoyé en préfecture le 18/03/2024
 Reçu en préfecture le 18/03/2024
 Publié le 18/03/2024
 ID : 031-200023596-20240318-CS_20240318_03A-DE

Bienvenue sur votre page
BL échange

Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : SMEA31 - SERVICE MIXTE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT DE HAUTE GARONNE
 Utilisateur : Télétransmission Actes Télétransmission Actes

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D20231211_11A
Objet :	BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES 2024
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-12-11 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10 - Divers
Identifiant unique :	031-200023596-20231211-D20231211_11A-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 031-200023596-20231211-D20231211_11A-DE-1-1_0.xml	text/xml	862 o
Document principal (Délibération) Nom original : 20231211_11a Tarifs 2024 BPU.pdf Nom métier : 99_DE-031-200023596-20231211-D20231211_11A-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	522.8 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	12 décembre 2023 à 10h57min57s	Dépôt initial
En attente de transmission	12 décembre 2023 à 10h57min57s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	12 décembre 2023 à 10h58min26s	Transmis au MI
Acquiescement reçu	12 décembre 2023 à 10h58min37s	Reçu par le MI le 2023-12-12



Envoyé en préfecture le 20/12/2023
Reçu en préfecture le 20/12/2023
Publié le 20/12/2023
ID : 031-213101074-20231219-2023_138-DE

Délibération numéro	2023/138	
NOMBRES DE MEMBRES		
Affiliés au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	20
Vote par procuration		04
Date convocation	13/12/2023	
Date de publication	20/12/2023	

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL du mardi 19 décembre 2023

L'an deux mille vingt trois
et le dix-neuf décembre,
à 19 heures,

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
Sous la présidence de : Monsieur Denis TURREL, Maire.

Présents : MM. Denis TURREL, Marie-Caroline TEMPESTA, Ali BENARFA, Madeleine LIBRET-LAUTARD, Corinne GOUZY, Rémi RAMOND, Elias TAYIAR, Françoise HENRY, Jacques GAILLAGOT, Pierre HELLÉ, Didier GENTY, Stéphane LE BRUN, Corinne MASSA, Sandra LACOSTE, Fabrice COT, Marcella VALLANIA, Emilie BLANIC, Bastien HO, Marion GÉLIS, Julien GLINKOWSKI.

Procurations : M. Michel VIGNES donne procuration à Mme Madeleine LIBRET-LAUTARD, Mme Sandra DA SILVA donne procuration à Mme Marie-Caroline TEMPESTA, Mme Sophie RENARD donne procuration à M. Bastien HO, Mme Laurence CANITROT donne procuration à Mme Françoise HENRY.

Absents excusés : MM. Michel VIGNES, Sandra DA SILVA, Sophie RENARD, Huguette DEDIEU, Franck QUIN, Laurence CANITROT, Cédric HAMMER.

Absents : Bernard BARRAU, Corinne PONS.

A été nommé secrétaire : M. Julien GLINKOWSKI.

Objet : Tarification du service d'Alimentation en Eau Potable

Monsieur Benarfa, adjoint en charge des finances, fait état de la proposition de la commission des finances du 08/12/2023.

Consommation eau (le m3)
Location compteur Ø 15 (par an)
Location compteur Ø 20 (par an)

Tarifs 2023 HT	Proposition tarifs 2024
1.40 €	1.40 €
18.10 €	Fusion avec redevance fixe
18.93 €	Fusion avec redevance fixe

Envoyé en préfecture le 18/03/2024
Reçu en préfecture le 18/03/2024
Publié le 18/03/2024
ID : 031-213101074-20240318-20240318_03A-DE

Location compteur Ø 30 (par an)
Location compteur Ø 40 (par an)
Location compteur Ø 60 (par an)
Location compteur Ø 80 (par an)
Location compteur Ø 100 (par an)
Redevance fixe eau (par an)
Conso eau à partir de 1001 m3
Remise compteur
Suppression compteur

33.15 €	Fusion avec redevance fixe
44.44 €	Fusion avec redevance fixe
68.20 €	Fusion avec redevance fixe
91.97 €	Fusion avec redevance fixe
106.87 €	Fusion avec redevance fixe
28.82 €	49.26 €
0.82 €	Tarif supprimé
52.59 €	52.59
39.15 €	39.15

La commission des finances du 8/12/2023 a émis un avis favorable.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les tarifs proposés.

Après délibéré, le Conseil Municipal décide :

- Valide les tarifs proposés ci-dessus qui seront applicables en 2024 à compter de la relève 2023.
- Précise que les fonds seront versés sur le budget du Service d'Alimentation en Eau Potable au compte 70111.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.


Le secrétaire de séance

Julien GLINKOWSKI

Le Maire et Président du
Service de l'Eau,
Denis TURREL

Envoyé en préfecture le 20/12/2023
Reçu en préfecture le 20/12/2023
Publié le 
ID : 031-213101074-20231219-2023_138-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans le délai de deux mois suivant la réponse. L'absence de réponse dans un délai de deux mois au recours gracieux vaut rejet implicite.

Envoyé en préfecture le 18/03/2024
Reçu en préfecture le 18/03/2024
Publié le 
ID : 031-200023596-20240318-CS_20240318_03A-DE